



Canton de Berne

## Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne Vers une extension du périmètre d'action du CAF dès 2018

30 juin 2016 – Communiqué de presse; Conseil-exécutif

**Le périmètre d'action du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) sera élargi. Le Conseil-exécutif a donné son accord de principe. Ce développement permettra aux francophones domiciliés dans les dix-sept communes germanophones de l'arrondissement administratif de Bienne de se faire élire au sein du CAF et de mieux défendre leurs intérêts. Le nombre de membres passera ainsi de quinze à dix-huit dès le printemps 2018.**

Actuellement, le rayon d'action du CAF se limite aux communes bilingues de Bienne et d'Evilard. Ainsi, un artiste francophone domicilié à Nidau ne tire aucun profit de la participation politique du CAF dans le domaine culturel. Et si un membre déménage à Douanne-Daucher ou à Port, il doit renoncer à son mandat.

Le Conseil des affaires francophones a lancé l'idée d'une extension de son périmètre d'action dans le cadre du projet « Statu quo plus », afin d'apporter un « plus » non seulement au Jura bernois mais également aux francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Dans les dix-neuf communes concernées, la part de la population francophone oscille entre 2% (Longeau) et 44% (Evilard). En tout, elle atteint plus de 27 000 personnes.

### Territorialité des langues sauvegardée

La décision du Conseil-exécutif n'aura pas d'effet sur la langue officielle des communes de l'arrondissement. Les dix-sept localités concernées restent germanophones. Elles se sont d'ailleurs montrées globalement favorables au projet qui ne touchera pas à l'autonomie communale ni à la territorialité des langues. L'extension du périmètre du CAF permettra à la population francophone de participer de plus près à la vie politique cantonale et régionale. Les intéressés pourront aussi bénéficier de soutiens accrus dans le domaine des subventions cantonales et de l'aide fédérale aux cantons plurilingues.

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne s'appellera à l'avenir « Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ». Le nombre

de sièges passera de quinze à dix-huit. Treize sièges seront réservés pour les communes de Bienne et d'Evilard et cinq pour les dix-sept communes germanophones.

## Elections de 2018

Les membres du CAF sont nommés tous les quatre ans, au rythme des élections cantonales. La prochaine échéance est donc fixée au printemps 2018. Les représentants d'Evilard sont élus au suffrage universel, ceux de Bienne par le Conseil de ville. Il sera proposé aux dix-sept communes germanophones de désigner leurs membres via un organe de l'association régionale [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne).

L'extension du périmètre du CAF n'impliquera aucune obligation supplémentaire pour les communes germanophones de l'arrondissement administratif. Les frais de fonctionnement du Conseil, pris en charge par le canton, ne devraient pas varier. La Chancellerie d'Etat va s'atteler aux modifications législatives nécessaires pour la mise en œuvre des conclusions du rapport.

---

© [Canton de Berne](#)